

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le 06 janvier à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 27 décembre 2010.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE et VERBEKE, Messieurs DUBAC, FERRARO, HENGL, PEYRE, TOURNAY et VICENTE.

Secrétaire de séance : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 04 novembre 2010.

A) Recensement de la population

Le Maire rappelle aux élus que la commune d'ISSUS doit procéder, en partenariat avec l'INSEE, au recensement de sa population à compter du 20 janvier 2011. Il indique que la commune recevra une dotation de 796 Euro de la part de l'Etat pour couvrir les frais relatifs à cette procédure. Il précise que cette procédure sera conduite en mairie par un coordonnateur communal (le secrétaire de la mairie a été nommé coordonnateur communal au mois de septembre 2010) et sur le terrain par un agent recenseur.

Il propose aux conseillers municipaux de confier le rôle d'agent recenseur à Madame Bénédicte BOUSQUET, déjà employée par la commune en tant qu'animateur de la vie locale dans le cadre d'un CAE CUI (durée hebdomadaire de travail 20h/35h) et de rémunérer Madame Bénédicte BOUSQUET par le paiement d'heures complémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le rôle d'agent recenseur soit confié à Madame Bénédicte BOUSQUET et décide que Madame Bénédicte BOUSQUET sera rémunérée en heures complémentaires (9€ brut/heure) et précise que le montant de la rémunération ainsi versée à l'agent recenseur ne pourra pas excéder 796€ brut et charges patronales comprises.

B) Projet d'achat d'un défibrillateur

Le Maire présente une vidéo décrivant l'utilisation de cet appareil.

Il s'agit d'un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire, et s'il détecte un rythme choquable, de délivrer un choc électrique : la défibrillation.

L'utilisation précoce de cet appareil associée à la réanimation cardio-pulmonaire (massage cardiaque, bouche-à-bouche) augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

L'intérêt majeur est que cet appareil peut être utilisé facilement, même par une personne non formée à son utilisation, puisqu'il parle et guide son utilisateur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un défibrillateur (montant prévisionnel de l'opération : 2168.00 Euro HT). Son installation est prévue sur le mur Sud de la mairie.

C) Projet d'achat d'un nouveau lave vaisselle pour la cantine de l'école

Le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, Monsieur TOURNAY a été chargé d'étudier le remplacement du lave vaisselle domestique existant par un lave vaisselle professionnel.

Monsieur TOURNAY présente un bilan de sa mission aux élus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat du matériel proposé par l'entreprise SPIE SUD OUEST pour un prix HT de 2100€.

D) Effacement des réseaux au village - actualisation du coût de l'opération

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants :

Réseau haute-tension (travaux pris en charge par le SDEHG) :

- fourniture et pose d'un poste au sol de type PSSA sur la place de la mairie
- réalisation d'une liaison souterraine de 219 mètres entre le poste P1 « VILLAGE » et le poste P13 « MAIRIE ».

Réseau basse-tension (travaux pris en charge par le SDEHG) :

- dépose du réseau électrique basse tension aérien
- réalisation de liaisons souterraines en câble réseau sur 684 mètres
- reprise des différents branchements en souterrain.

Réseau d'éclairage public

- dépose des appareils et du coffret de commande vétustes
- création d'une commande d'éclairage public au niveau du poste de transformation P13 « MAIRIE »
- fourniture et pose de câbles 2x16mm² sous gaine TPC 63 sur 725 mètres
- fourniture et pose de 20 candélabres de 6 et 7 mètres de hauteur équipés de luminaires 100/70 watts IM
- fourniture et pose sur façade d'un luminaire 100 watt IM
- fourniture et pose de prises pour guirlandes

Nota : il sera possible dans l'avenir de mettre en place une armoire d'abaissement de tension à côté du poste de transformation afin de baisser la puissance installée en cours de nuit.

Le coût total de ce projet est estimé à 333 143 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 44 041 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet présenté en séance par le Maire, décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG ; après inscriptions et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 44 041 € imputée sur les crédits ouverts au BP 2011, - demande au SDEHG de réaliser les travaux décrits en séance par le Maire et dans les plans transmis en mairie le 10/12/2010 dans les meilleurs délais, dit que cette délibération annule et remplace la délibération ayant même objet prise le 22/10/2009.

E) Tarif jaune 42 KVA pour le branchement des orchestres sur la place de la mairie

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux suivants :

- fourniture et pose d'une armoire tarif jaune 70A/phase équipée d'une trappe passe-câble et raccordement à la grille REMBT posée dans le cadre du renforcement de réseau 6AP131
- l'armoire sera installée à proximité du coffret prise
- non compris la fourniture et la pose du disjoncteur principal Tarif Jaune qui reste à la charge de la mairie
- avant la mise en service réalisée par ERDF (numéro IDC à communiquer : 231 48 148), la mairie devra choisir un fournisseur d'électricité et déterminer la puissance à souscrire pour le contrat d'abonnement.

Le coût total de ce projet est estimé à 5748 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1615 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet présenté en séance par le Maire, décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG ; après inscriptions et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1615 € imputée sur les crédits ouverts au BP 2011 et demande au SDEHG de réaliser les travaux décrits en séance par le Maire et dans les plans transmis en mairie le 10/11/2010 dans les meilleurs délais.

F) Ecole : point sur les effectifs du RPI

Les effectifs prévus sont en baisse pour la prochaine rentrée : 53 élèves à ISSUS et 79 à NOUEILLES. Les enseignants espèrent conserver les 6 classes mais l'inspection académique envisage déjà de passer à 5 (fermeture d'une classe à ISSUS). Le Maire explique qu'il a demandé ce jour à l'inspection académique de maintenir les 6 classes.

G) Réception des travaux de construction de l'école

Une visite de lever des réserves constatées le 25/8/2010 a été conduite le 15/12/2010 avec le maître d'œuvre et les entreprises. Certaines réserves sont maintenues (hauteur des seuils

d'accès aux locaux depuis la cour, fixation trappe de visite du cumulus...); les travaux de réparation de ces imperfections doivent être réalisés d'ici le 11/3/2011.

L'inauguration est prévue le vendredi 20 mai à 18h.

H) Travaux à réaliser au garage municipal (ancien chai)

La commune est propriétaire de ce bien depuis le 16/12/2010 (prix d'achat 65000€ sans les frais de notaire). Monsieur FERRARO prépare le projet de rénovation de ce bâtiment (toiture, électricité...).

I) Lotissement de la SA HLM DES CHALETS

Les travaux débuteront le 10/01/2011. L'accès au chantier devra s'effectuer via le chemin d'Aussaguel et la route du cimetière. La réunion de chantier a lieu tous les lundis à 14h sur place. Les 22 logements doivent être livrés d'ici septembre 2012.

J) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...)

- SIVOS des Portes du Lauragais : une augmentation de la contribution de la commune au service « aide à domicile » est prévue pour 2011. Une étude est conduite concernant l'éventualité de louer des véhicules pour les aides à domicile (au lieu de verser des indemnités kilométriques).

- SIVURS : l'ATD réalise comme chaque année une analyse financière pour le compte de ce syndicat ; le prix des repas fournis sera ajusté sans doute au mois de février 2011 en fonction des conclusions de cette analyse.

K) Questions diverses :

- présentation des vœux à la population : le dimanche 16 janvier à 16h ;

- soirée Théâtre le 05 février à partir de 18h ;

- garderie municipale : Monsieur le Maire fait part aux élus du courriel reçu hier de la part du Maire de NOUEILLES ; la commune de NOUEILLES ne souhaite pas participer au financement de la garderie d'été mise en place en juillet 2010 et qu'il est prévu de reconduire en juillet 2011. Les conseillers municipaux d'ISSUS regrettent vivement cette décision en rappelant que près de 50 % des enfants accueillis en garderie proviennent de NOUEILLES.

Séance levée à 20h50, prochain conseil municipal le 24 février 2011 à 18h45.